

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} Juillet 2015

L'an deux mil quinze, le premier juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Date de la convocation :
26 Juin 2015

Date d'affichage :
26 Juin 2015

Présents : MM. Michel BRARD - Catherine LEBOUcq - Michel BENEDETTI - Jean-Luc VALLET - Cécile BOULDE - Adjoint

Madeleine DENIS - Marc LIBERT - Christian THEBAULT - Patricia PAUTONNIER - Karine HUART - Jean-Marc COSTENTIN - Aline JOSSE - Charles DAVENEL - Anne-Marie VEILLE - Nicolas HARDY - Sébastien TROUVÉ -
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Anne LEGOUBE donne pouvoir à Madeleine DENIS -

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 Juin 2015
- Présentation de l'association BRUDED -Bretagne rurale et rurbaïne pour un développement durable par Mickaël LAURENT chargé de développement - et compte-rendu des visites de réalisation d'accueil des personnes âgées sur d'autres communes.
- Résultats des consultations et choix des entreprises et/ou maîtres d'œuvre :
 - . Plateaux ralentisseurs (*délibération*)
 - . Maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement François Bordais (*délibération*)
 - . Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du terrain de football synthétique (*délibération*)
 - . Bureau d'étude pour l'étude diagnostique de l'assainissement collectif (*délibération*)
 - . Programme de voirie 2015
- 3^e tranche de remplacement des lampes dans l'agglomération (*délibération*)
- Cession gratuite Conseil Départemental/Commune du délaissé rue du Couesnon (*délibération*)
- Questions diverses

Adoption de l'ordre du jour :

Le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour la demande de Fougères Communauté de désignation de délégués à la Commission Locale de Transfert des Charges nouvellement créée en prévision du transfert de compétences –Gens du Voyage – et transports publics-
Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 Juin 2015

Cécile BOULDÉ demande de préciser à la page 3 dans le cadre de la réception des travaux rue Pierre Turgis – rue Estienne de Javené – allée des Vergers qu'il s'agit de l'entreprise LAMBERT (Espaces verts).
Sans autre remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'association BRUDED – Bretagne Rurale et Rurbaine pour un développement Durable par Mickaël LAURENT, chargé de développement et compte-rendu des visites de réalisation d'accueil des personnes âgées sur d'autres communes

Le Maire remercie Monsieur LAURENT de sa présence ce soir pour présenter la structure BRUDED et lui laisse la parole.

BRUDED est une association de communes, environ 130 en Bretagne, qui propose régulièrement des rencontres d'échanges entre élus, pour réfléchir ensemble à des problématiques portant sur le développement durable. Ce réseau permet de partager les démarches et de bénéficier d'un accompagnement par le chargé de mission tout au long du projet.

L'association capitalise les données, réfléchit sur ce qui a fonctionné. Elle n'apporte pas de méthodes mais ouvre aux différentes approches d'un dossier pour que chacun puisse trouver sa propre démarche.

En échange, chaque commune adhérente accepte les visites et de parler du projet qu'elle a réalisé.

Il précise les conditions d'adhésion à BRUDED :

- Une délibération
- La désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant
- Une cotisation de 0.25 € par habitant (500 € environ pour Javené)

Le Maire précise que le conseil municipal est indécis quant au devenir de l'ancien bâtiment du presbytère. Il a pris contact avec l'association BRUDED et a participé avec Madeleine DENIS à la visite d'une maison d'accueil de séniors – Maison HELENA -organisée à GEVEZE.

Après quelques échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur LAURENT quitte la salle.

Le conseil municipal prend connaissance d'une synthèse des démarches et réflexions engagées pour le devenir du bâtiment du presbytère dans le cadre :

- d'une collaboration avec la CCI et le Pays d'Accueil de Fougères pour l'étude d'un projet de restauration ou de location de tourisme (gîte, gîte de groupes, Chambres d'hôtes)
- et avec l'Observatoire du Pays de Fougères pour l'étude d'une maison des services santé
- de visites de réalisations sur d'autres communes d'accueil des personnes âgées comme à Gévezé, Gosné, Boisgervilly et Talensac.

Après échanges, il est convenu de poursuivre la réflexion avant de définir une orientation.

Résultats des consultations et choix des entreprises et/ou maîtres d'œuvre

■ **Réalisation de plateaux ralentisseurs dans l'agglomération**

Présentation : Le Maire et Michel BENEDETTI.

4 entreprises ont répondu : SERENDIP, STPO, DAUGUET Serge et BEAUMONT Joseph.
Le montant des offres varie de 29 381,50 à 41 584,50 €

La procédure de consultation des entreprises en procédure adaptée – MAPA – établie sur la base d'un dossier de consultation des entreprises réalisé par le bureau d'étude INFRACONCEPT concernant les travaux d'aménagement de plateaux ralentisseurs dans l'agglomération donne le résultat suivant :

- L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise SERENDIP de Bager Pican d'un montant de 29 381,50 € HT, soit 35 257,80 € TTC :
 - o Plateau rue du Couesnon : 13 330,50 € HT
 - o Plateau rue de la Motte : 6 588,00 € HT
 - o Plateau rue Grande Marche 9 463,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise SERENDIP aux montants indiqués ci-dessus
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, section d'investissement, opération 67, article 2315

■ **Maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement François Bordais**

Présentation : Le Maire et Michel BRARD.

26 bureaux d'étude ont retiré un dossier de consultation. 8 ont remis une offre.
Le montant des offres varie de 15 000 € à 38 160 HT.

La procédure de consultation des entreprises en procédure adaptée – MAPA – établie sur la base d'un cahier des charges concernant la réalisation du futur lotissement François BORDAIS le résultat suivant :

- L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre du Bureau d'étude Atelier du Marais de Fougères d'un montant de 20 300 € HT, soit 24 360 € TTC :

Vu la proposition de la commission des marchés après analyse,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir le bureau Atelier du Marais aux montants indiqués ci-dessus
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, section d'investissement, opération non affectée 10001- article 2031

■ **Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du terrain de football**

Présentation : Le Maire et Michel BRARD.

12 bureaux d'étude ont retiré un dossier de consultation. 4 ont remis une offre.
Le montant des offres varie de 22 000 € à 35 700 HT en offre de base.
2 bureaux d'étude ont été invités à venir présenter leur proposition le vendredi 26 juin :
OSMOSE/MICHOT et SPORTS INITIATIVES.

La procédure de consultation des entreprises en procédure adaptée – MAPA – établie sur la base d'un cahier des charges concernant la réalisation du terrain de football synthétique – d'un foyer buvette et d'un vestiaire- donne le résultat suivant :

- L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre du Bureau d'étude Sports Initiatives – Vaas – 72500 - d'un montant de 22 000 € HT, soit 24 360 € TTC pour l'offre de base et 6 000 € HT soit 7 200 € TTC pour la tranche conditionnelle

Vu la proposition de la commission des marchés après analyse et audition de candidats,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- de retenir le bureau Sports Initiatives aux montants indiqués ci-dessus
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, section d'investissement, opération non affectée 10001- article 2031

Vote : 2 abstentions

■ **Etude diagnostic de l'assainissement collectif**

Présentation : Le Maire et Michel BENEDETTI.

16 bureaux d'étude ont retiré un dossier de consultation. 3 ont remis une offre.
Le montant des offres varie de 29 850 € à 46 050 € HT.

Au vu des différents rapports d'analyse fournis par le délégataire de service de l'assainissement collectif, il est constaté la présence d'eaux parasites sur le réseau.

Afin d'avoir une connaissance globale de l'état de l'ensemble des équipements d'assainissement et pour en programmer sa gestion et des travaux d'amélioration, la commune a décidé de réaliser une étude diagnostic du fonctionnement des systèmes d'assainissement existants, soit :

- Le réseau d'assainissement (environ 10 kms linéaires)
- Le poste de relèvement de l'orquère
- La station d'épuration

Les objectifs de l'étude sont de déterminer les insuffisances des structures actuelles de l'assainissement, de prévoir les mesures nécessaires à l'optimisation du fonctionnement des réseaux et des ouvrages d'épuration pour obtenir une meilleure protection des milieux récepteurs.

Un programme pluriannuel chiffré de travaux devra être établi et par ordre d'opérations prioritaires en terme de protection du milieu naturel.

La procédure de consultation des bureaux d'études en procédure adaptée – MAPA – concernant la réalisation d'une étude diagnostique de l'assainissement collectif donne le résultat suivant :

- L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de bureau d'études EF- Etudes de St Germain sur Ille (35) pour un montant de 15 100 € HT, soit 18 120 € TTC.

Vu le résultat de l'analyse des offres reçues,

Vu l'avis de la commission des marchés,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le bureau d'étude EF Etudes au montant ci-dessus indiqué pour les phases 1 -2 une partie de la phase 3 et la phase 4
- Le montant des investigations complémentaires, phase 3, viendra en complément en fonction du résultat des phases 1 et 2 définissant le linéaire à réaliser en inspection caméra et passage fumée. Sur une hypothèse de 3.50 kms en iTV et de 5 kms en fumée et de 30 contrôles de branchements le coût complémentaire est estimé à 11 250 € HT sur la base du prix unitaire indiqué sur le bordereau des prix unitaires.
- décide de retenir la proposition levé topographique au montant de 3 500 € HT
- décide de retenir la proposition de contrôle de branchements dont le nombre sera à définir en cours d'étude, sur la base du prix unitaire indiqué sur le bordereau de prix unitaire.
- décide de retenir la proposition IBGN au montant de 570 € HT, soit 684.00 € TTC

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude y compris la phase 3 et les propositions retenues.
- d'autoriser Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

La dépense correspondante sera imputée sur le budget annexe de l'assainissement, article 2031, opération 53.

Programme de voirie 2015.

Présentation : Le Maire et Michel BENEDETTI

4 entreprises ont retiré un dossier de consultation. 2 ont remis une offre.

Le montant des offres varie de 44 315.28 à 45 791.28 € HT.

Après débat sur la réalisation d'une variante proposée en enrobé, la solution de base est retenue.

La procédure de consultation des bureaux d'études en procédure adaptée – MAPA – concernant la réalisation des travaux de voirie - programme 2015- donne le résultat suivant :

- L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de SERINDIP de Bagger Pican d'un montant de 36 929.40 € HT, soit 44 315.28 € TTC

Vu la proposition de la commission des marchés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise SERENDIP aux montants indiqués ci-dessus
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, section d'investissement, opération 67 article 2315. Les travaux de point à temps seront imputés en section de fonctionnement, article 615231.

Il est à nouveau signalé le non fonctionnement du panneau lumineux indicateur de vitesse situé le long de la VC 5. Le Maire va revoir avec la SOTRAV.

Nicolas HARDY rappelle que la commission voirie propose, pour l'établissement du programme de travaux de 2016, une visite sur place avec une entreprise à titre de conseils sur le choix de l'enrobé ou non tout en tenant compte de la fréquentation des voies.

3^e tranche de remplacement des lanternes dans l'agglomération

Présentation : Michel BENEDETTI

Par délibération du conseil municipal du 17 avril 2013 – 41-02 avril 2013 – le conseil municipal a décidé du remplacement des lanternes actuelles d'éclairage public par programme de tranches annuelles et a lancé la première tranche sur le secteur de l'Orquère et de la rue Etienne de Javené.

Une deuxième tranche pour le secteur de plaisance et de la rue du Couesnon a été lancée par délibération en date du 9 octobre 2013 n° 67-01.

Le Syndicat Départemental d'Electrification – SDE 35 - propose l'étude détaillée et le tableau de financement d'une troisième tranche pour le secteur des rues et passage Bel Orient, du stade et Champré (54 lanternes et 3 au giratoire du cimetière) dont il ressort une prise en charge communale de 29 750. 00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'étude détaillée du SDE 35 et le montant de la participation communale de 29 750.00 € déduction faite des subventions (50% du montant HT des travaux)
- de solliciter auprès du Président du Syndicat Départemental d'Electrification l'octroi d'une subvention pour l'étude diagnostique sur l'état du réseau et des mâts de ce même secteur dont le coût s'élève à 2 772.02 € HT.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à, intervenir, notamment la convention pour la réalisation de travaux d'éclairage public à passer avec le SDE 35.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, section d'investissement, opération 20

Cession gratuite Conseil Départemental/Commune du délaissé rue du Couesnon

Le Maire propose de reporter cette décision à une séance ultérieure, le Conseil Départemental ne nous ayant pas transmis à ce jour la délibération correspondante.
Accord à l'unanimité.

Questions diverses

Un point est fait sur différents dossiers :

Livret d'accueil – Présentation par Marc LIBERT :

En collaboration avec Monsieur ROULAND de Temps d'Idées, la commission communication a défini la couverture. Une réunion est programmée la semaine prochaine pour le contenu.

Dispositif argent de poche - Présentation par Marc LIBERT

La commission a établi le calendrier en fonction du recensement des besoins auprès du personnel communal, des disponibilités des jeunes. 22 jeunes se sont inscrits et 60 chantiers ont été répartis sur les deux mois d'été.

Panneau lumineux – Présentation Michel BRARD

Les réponses obtenues des habitants et l'avis des responsables des associations communales réunies le 27 juin dernier déterminent le choix de l'emplacement sur la place du Kiosque. Après échanges, le conseil municipal décide de reporter à la rentrée sa décision quant à l'emplacement précis sur la place et au choix entre un simple ou double face.

Patricia PAUTONNIER propose d'intégrer dans le prochain bulletin le résultat de la concertation auprès de la population.

Voie verte sur Fougères

Le Maire précise que l'inauguration de la voie verte par la ville de Fougères a lieu le samedi 4 juillet à 10 heures et sollicite les membres du conseil municipal pour représenter la commune, lui-même étant indisponible.

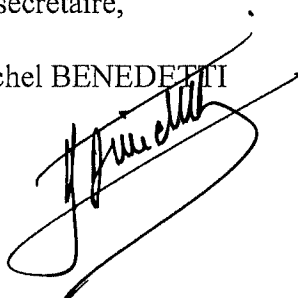
Calendrier :

- Conseil municipal : mardi 21 juillet 2015 à 19h
- Conseil municipal : mercredi 9 septembre 2015 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire,

Michel BENEDETTI



Le Maire

Bernard DELAUNAY.

